

Florence, R. Museo via Romana 19.

14

le 2<sup>e</sup> Xbre 1911



Cher Monsieur.

Vos Cocos n° 1. 2. 3 me semblent simple-  
ment des variétés ou subspecies du  
C. capitata. Tantant le n° 2 correspond  
au C. odorata Barb. Rods., il est caractérisé  
par le fruits déprimés; le C. elegans sp.  
ma Chabaud me semble la même chose.

Le n° 1 diffère tel peau du n° 2, et il  
est difficile de pouvoir le considérer comme  
spécialement différent de celui-ci.

Le n° 3, correspond presque complètement  
au Cocot pulpota Barb.-Rods., mais sans  
avoir les échantillons typiques il est  
touvent bien difficile de reconnaître  
les espèces de cet auteur, à cause des  
contradictions que l'on trouve entre ces  
descriptions et les descriptions. Probablement

à Cocos n° 3 ~~est~~ est le C. erythrostachys  
de Chabaud.

Le n° 4 par le fruits se rapproche  
du C. eriopatha, mais si la spathe est  
globule c'est une forme que je n'ai  
pas encore vu en culture et je voudrais  
savoir si la chose est possible, d'ici  
prendre une photographie, et de me  
voyer un morceau de la spathe et  
encore quelques fruits. A son temps  
je voudrai priser pour une branche,  
de chaque forme, avec les fleurs.

Le fait maintenant de renvoyer  
le matériel pour travailler les palmiers  
de l'Amérique méridionale et centrale.  
Popely vous dans votre Lettre des



Palmaris provenant de ces régions ?

Taung vous donne l'adresse des quelques correspondants ?

Qui est maintenant le Directeur du Jardin botanique de Rio de Janeiro ?

Il m'intéresserai beaucoup d'avoir des échantillons des Palmiers décrits par Barbosa, puisque ce Mousquen m'avait envoyé toujours ses publications, mais il ne m'est jamais été possible d'avoir un échantillon des Palmiers qu'il allait décrire.

Notre bon ami Levier est mort en octobre p.p.

Veuillez agiter mes salutations les plus cordiales

O Beccary

to former local government  
and especially now to the  
local government, keeping  
and maintaining the same.

Secondly, the government should make  
some arrangements concerning

time, place and manner of holding  
local government elections, so as to  
not interfere with the holding of  
state or national elections, and  
not to interfere with the holding of  
local elections.

Thirdly, the government should make  
arrangements concerning the  
local government, so as to